



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15/12/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°5-Demande-subvention-DSIL

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	024
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

## **I - Exposés des motifs**

Dans la perspective des Jeux Olympiques 2024, la ville de Boé a proposé de mettre en avant le site de tir à l'arc de Cancelles.

Afin de recevoir les athlètes en préparation olympique, d'offrir de meilleures conditions d'entraînement aux licenciés du club de Boé et de favoriser la pratique de ce sport, la commune souhaite créer un nouveau pas de tir permettant de s'entraîner en extérieur depuis l'intérieur et faciliter l'accès de ses installations aux personnes à mobilité réduite en adaptant les locaux existants et à venir.

### Descriptif sommaire des travaux :

- Mise en accessibilité des équipements du tir à l'arc.

Coût prévisionnel des travaux : 125 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

Début des travaux : avril 2023.

Durée prévisionnelle des travaux : 3 mois

### Plan de financement prévisionnel :

Montant prévisionnel HT des travaux	125 000 €
Montant prévisionnel HT des études	15 000€
DSIL 40 % sur travaux	50 000 €
FST AA sur travaux	37 500 €
Autofinancement commune sur HT	52 500 €

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu les critères d'éligibilité à la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local,  
Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

**ABSTENTION(S) :**

**SOLLICITER** : auprès de la Préfecture, une dotation de soutien à l'investissement public local, catégories Mise aux normes et sécurisation des équipements publics, au taux de 40% pour la mise en accessibilité des locaux existants et du nouveau pas de tir, du bâtiment du tir à l'arc.

FIN 2022 62 005

Rapporteur : **Monsieur Frédéric SAINT-BEAT**

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Lise PLA-  
RODRIGUEZ

Mme Pascale Luguet